

Séance du 15 juin 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le quinze juin les membres du Conseil Municipal, se sont réunis à dix-huit heures trente à la salle socioculturelle, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 10 juin 2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Mme HECKMANN Maryline, MM. MAVIOU Michel, CUVIER Géraud, BOULANGER Carol, CREUSET Thierry, POTEL Pascal, LEROUX Pascal, ISRAEL Pascal (arrivé à 3 - point 19h10), LOUCHART André, CHIVOT Daniel, BECQUET Francis, Mmes BARBIER Stéphanie, PLATEL Anne (arrivée à 18h40 – point 1), HAUTIN Magali, DELAVIGNE Véronique, AVISSE CUVIER Elise, NEVEU Justine, NOEL Stéphane, BOCLET Laure, FREMANGER Valérie, PAPIN Caroline.

Absent excusé : M. LEGER Thomas

Avant d'ouvrir la séance, Mme le maire donne lecture de la lettre de démission de Mme TULIER Nathalie, laquelle a pris effet le jour de sa réception en mairie.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. Pascal POTEL** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Lecture est faite du compte rendu de la réunion du 22 avril 2021, lequel est adopté à l'unanimité.

1) CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES 2022

Conformément à l'arrêté préfectoral du 24 février 2021, Mme le maire informe l'assemblée qu'il faut procéder à la désignation de 6 électeurs par tirage au sort pour la constitution des jurés d'assises 2022, et rappelle les conditions pour pouvoir être désigné sur la liste préparatoire des jurés. Ont ainsi été désignés :

Bureau 1 :

- N° 017 : BACOUEL Martial
- N° 125 : CHIVOT Barnabé
- N° 367 : GLACHANT Franck

Bureau 2 :

- N° 275 : DEBURE Bernard
- N° 1243 : SANNIER Daniel
- N° 1032 : RAMOS Pauline

2) AMENAGEMENT DU CENTRE DE SECOURS : MARCHES DE TRAVAUX

Suite à la consultation lancée le 16 mars, Mme le maire donne lecture des résultats :

22 offres ont été reçues pour 9 lots. L'analyse fait ressortir les points suivants :

- Peu de réponses : 1 ou 2 réponses par lot sauf 1 lot qui a reçu 3 offres
- Aucun lot n'a reçu aucune réponse

Les critères d'attribution étaient : prix des travaux 40% - valeur technique 60%

Concernant les lots suivants : Lot 1 : Gros œuvre-curage-VRD ; Lot 3 : Menuiseries extérieures-métallerie ; Lot 4 : menuiseries intérieures-plâtrerie-plafonds suspendus, toutes les offres sont conformes au cahier des charges mais elles sont toutes au-dessus de l'estimation prévisionnelle. En conséquence la maîtrise d'œuvre propose de négocier avec les entreprises conformément à l'article 8.3 du règlement de la consultation. Un courrier leur a été envoyé dans ce sens, les entreprises doivent envoyer leur nouvelle offre pour le 25 Juin.

Concernant le lot 5 – chauffage/plomberie, les offres ne répondent pas au cahier des charges, il a donc été déclaré infructueux. Une nouvelle consultation directe auprès de 4 entreprises va être lancée.

Concernant le lot 6 : Electricité – l'offre la mieux disante est celle de l'entreprise MACQUIGNY ELECTRICITE, toutefois elle est particulièrement basse (offre de 27052.00 € HT, estimation 42000 € H.T), certains postes semblent avoir été oubliés. Un questionnaire a été envoyé à l'entreprise afin qu'elle confirme son offre. Dans l'attente de sa réponse, elle est classée première, le second répond également au cahier des charges et son offre est de 38 500 €.

Il est donc proposé d'attendre la réponse de l'entreprise MAQUIGNY pour lui attribuer le marché, si la réponse n'est pas satisfaisante il sera attribué à l'entreprise CEGELEC.

Concernant les lots 7 carrelages-faïences, 8 peinture et 9 espaces verts – clôtures, les offres les mieux classées sont :

Lot 7 : SAS AVANTI pour un montant de 5 898,29 € HT.

Lot 8 : DOUTRELEAU pour un montant de 9 548.06 € H.T

Lot 9 : ESAT DU VIMEU pour un montant de 9 504 € HT

La commission d'appel d'offres propose donc d'attribuer les lots 7 – 8 et 9 aux entreprises classées premières, puis demande l'autorisation pour que Mme le maire puisse signer les marchés des autres lots avec les entreprises choisies par la commission d'appel d'offres à l'issue de la négociation et de la nouvelle consultation pour le lot 5.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la proposition de la commission d'appel d'offres et autorise Mme le maire à signer les marchés.

3) SUPPRESSION ET CREATION DE POSTES

Mme le maire rappelle à l'assemblée que le pôle enfance jeunesse va ouvrir à partir du mois de juillet, qu'il faut donc revoir les emplois du temps de plusieurs agents afin d'organiser l'entretien de ces locaux, ce qui implique que :

- 4 postes devront être supprimés : 3 postes d'adjoint technique : un à 24h15, un à 21h00 et un à 21h45 ainsi qu'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à 27h00.

- 4 postes devront être créés : 3 postes d'adjoint technique soit un à 35h, un à 28h15 et un à 29h15 et un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à 32h30.

Suite à l'ouverture du pôle enfance jeunesse, il est nécessaire également de créer un poste d'adjoint d'animation à 28h15/semaine.

Enfin suite au tableau d'avancement de l'année 2021, il est nécessaire de supprimer un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe et de créer 1 poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe, puis de supprimer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et de créer un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte et crée les postes comme indiqués ci-dessus.

Le tableau des effectifs mis à jour en fonction de ces suppressions et créations de postes est établi comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois	Dont TNC
Filière administrative Attaché Adjoint administratif	Attaché Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe Adjoint administratif	1 2 2	1
Filière technique Technicien territorial Agent de maîtrise Adjoint technique	Technicien principal 1 ^{ère} classe Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe Adjoint technique	1 4 1 3 1 5	1 3
Filière sociale ATSEM	ATESM principal 1 ^{ère} classe	2	
Filière animation Animateur Adjoint d'animation	Animateur territorial Adjoint d'animation	1 1	

4) LOCATIONS DE SALLES

Mme le maire propose, comme cela a déjà appliqué par le passé, qu'une location de salle par an puisse être octroyée à titre gratuit à chaque élu et agent de la collectivité. Elle précise que ce prêt de salle devra être exclusif, et ne pourra avoir lieu pour une autre personne sauf dans le cadre d'une cérémonie familiale (ex : mariage d'un enfant).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Mme PAPIN aborde le problème rencontré par le voisinage autour des salles lors des locations, notamment les nuisances sonores (musique forte, jets de bouteilles dans les containers tard dans la nuit). M. ISRAEL évoque également ces problèmes liés aux locations de la salle. Ils demandent si des solutions pourraient être envisagées afin de réduire ses nuisances.

La commission des bâtiments va étudier ces problèmes et voir la possibilité de mettre un limiteur de son. Le règlement de la salle sera également revu afin d'interdire le jet des bouteilles en verre au cours de la nuit.

5) DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SIPPH

Mme le maire informe l'assemblée que suite à la démission de Mme TULIER, il est nécessaire de renommer un délégué titulaire au SIPPH. Elle fait donc appel à candidature. Mme NEVEU propose sa candidature puisqu'elle était déjà suppléante, étant la seule candidate elle est désignée déléguée titulaire à l'unanimité. Mme AVISSE-CUVIER se propose afin de la remplacer comme déléguée suppléante, le conseil valide la proposition.

6) MANIFESTATIONS DES 13 ET 14 JUILLET

Mme le maire informe l'assemblée que la commission animation propose d'organiser les manifestations des 13 et 14 juillet. Elle soumet donc aux membres de l'assemblée le programme suivant :

Le 13 juillet : retraite aux flambeaux suivie d'un feu d'artifice.

Le 14 juillet : cérémonie officielle suivie d'un vin d'honneur.

L'organisation du feu d'artifice interroge plusieurs membres de l'assemblée, notamment par rapport au rassemblement de personnes, certains d'entre eux pensent que c'est prématuré et risqué par rapport à la situation sanitaire. D'autres pensent que les administrés en ont besoin, qu'ils désirent sortir.

Après en avoir délibéré, Mme le maire soumet la proposition au vote : 3 votes « contre » ; 9 « abstentions » et 8 votes « pour ». En conséquence un feu d'artifice sera tiré à la suite de la retraite aux flambeaux. Mme le maire précise que les gestes barrière devront être respectés et que le port du masque sera obligatoire. Elle demande donc que les élus de la commission animation surveillent les accès au stade de façon à contrôler et faire porter le masque.

7) CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN RUE ALBERT THOMAS A L'AMSOM

Mme le maire rappelle qu'en 2018 la commune a acquis de plein droit la propriété de M. GERVOIS selon la procédure d'acquisition de plein droit d'un bien sans maître. M. DAVERGNE avait alors contacté l'AMSOM afin de savoir s'il serait intéressé pour y construire un logement. Aujourd'hui l'AMSOM a confirmé être intéressé par cette parcelle pour y construire 2 logements et aménager un petit parking sur le petit morceau de parcelle en face. Une demande d'estimation a été faite auprès des domaines afin de faire une proposition de vente à l'AMSOM. Aussi pour inscrire ce projet de construction dans sa programmation 2022, l'AMSOM demande à la collectivité de prendre une délibération de principe s'engageant à leur vendre le terrain dans l'attente de l'estimation des domaines.

Plusieurs membres s'interrogent sur la nécessité de construire d'autres logements sociaux, surtout à cet endroit, de plus ils ne sont pas favorables à s'engager pour céder le terrain sans connaître exactement le projet de l'AMSOM, d'autres conseillers proposent plutôt d'y aménager un parking pour les riverains. Du fait de ces questionnements, Mme le maire propose que la commission aménagements urbains se réunisse pour étudier ce dossier afin de pouvoir délibérer lors de la prochaine réunion.

8) INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTION (IFCE)

Mme le maire informe l'assemblée que des agents seront mobilisés pour les opérations de dépouillement des scrutins électoraux qui auront lieu les 20 et 27 juin prochains. Elle informe l'assemblée que les agents de catégorie C et B seront indemnisés par le biais des IHTS (indemnité horaire pour travaux supplémentaires), les agents de catégorie A ne peuvent y prétendre, il est donc nécessaire d'instituer l'IFCE. L'enveloppe est déterminée sur la base de 1/12^{ème} du taux moyen annuel d'IHTS 2^{ème} catégorie soit 1091.70€/12 affecté d'un coefficient allant de 0 à 8, et multiplié par le nombre de bénéficiaires.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte et fixe le coefficient à .

9) DIVERS

↳ Mme le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de remplacer Mme TULIER au conseil d'administration de la MARPA et dans la commission jeunesse : Mme BOCLET a été désignée au conseil d'administration de la MARPA et Mme AVISSE-CUVIER a intégré la commission jeunesse.

↳ Mme BARBIER rend compte de la réunion avec les services préfectoraux concernant le site de l'entreprise ECLACHROME : une partie reste à dépolluer, l'ADEME a déposé un dossier afin de solliciter une prise en charge pour le reste de la dépollution (coût d'environ 150 000€). La réponse n'interviendra pas avant plusieurs mois, et les travaux ne pourront être entrepris que plusieurs mois après la décision. Une autre réunion aura lieu au second semestre de l'année.

↳ Mme BARBIER informe l'assemblée qu'une réunion a eu lieu à la CCV concernant les panneaux lumineux, toutefois toutes les informations n'avaient pu être rassemblées, celles-ci devraient être envoyées prochainement.

Mme BARBIER annonce que la commission « environnement » commence à travailler sur la première partie du tour de ville.

✎ M. CUVIER informe l'assemblée que la réunion pour la levée des réserves au pôle enfance jeunesse a eu lieu, il reste quelques travaux à finaliser, notamment à l'extérieur : pose de la clôture, pose de pierres au niveau des accès pour empêcher les véhicules à moteur de passer, pose de panneaux interdisant l'accès à tous véhicules...

M. CUVIER informe l'assemblée qu'un premier rendez-vous a eu lieu avec la FDE concernant la vidéoprotection. M. POTEL donne également des explications sur la vidéoprotection. Des contacts seront pris également avec Somme Numérique.

✎ M. MAVIOU présente à l'assemblée le panneau d'affichage qui sera implanté à l'entrée du terrain synthétique.

M. MAVIOU informe l'assemblée que les travaux d'enrobés à froid rue Curie seront réalisés le 16 juin ; que les travaux d'enfouissement des réseaux rue Henri Barbusse se poursuivent.

Il fait part des dossiers en cours : le déplacement d'un passage pour piétons rue Emile Zola, la réalisation d'un tourne à gauche par le Conseil Départemental au niveau de l'entrée rue Ampère.

Concernant l'aménagement de la place, la banque des territoires en est à la phase du choix du cabinet de prestataires qui accompagnera la collectivité dans son projet jusqu'au choix du maître d'œuvre.

M. MAVIOU rend compte de la réunion du SIEP, il n'y aura pas d'augmentation du prix de l'eau. Aucun emprunt sera réalisé pour financer les travaux 2021 sur les réseaux.

Enfin il informe l'assemblée qu'il sera nécessaire de revoir le contrat d'entretien des bouches à incendie puisqu'il arrive à terme en fin d'année.

✎ Mme PLATEL informe l'assemblée qu'il était prévu que la classe orchestre du collège réalise une prestation sur la place le vendredi 25 juin à l'occasion de la fête de la musique, toutefois suite aux restrictions prises par Mme la Préfète, cet interlude musical aura lieu dans la cour de l'école primaire vers 17h00.

✎ Mme HAUTIN informe l'assemblée que l'accueil de loisirs aura lieu du 7 au 30 juillet. L'équipe d'animation est constituée de 14 animateurs et du personnel de direction.

Elle informe également l'assemblée qu'un cadeau, composé d'un dictionnaire, d'une calculatrice et d'un bled de collégien, sera remis aux élèves de CM2 partant au collège. La date reste à définir avec Mme la directrice de l'école primaire.

✎ M. BECQUET rend compte de la réunion du SIVU du lycée du Vimeu.

✎ Mme NOEL demande quel est le nombre d'enfants inscrits à l'accueil de loisirs. Elle souhaite également savoir si les démarches pour relancer le club des aînés vont pouvoir reprendre. Enfin suite à la visite du pôle enfance jeunesse, elle demande si l'accès aux véhicules sera réglementé devant le club house, de façon à les interdire afin de préserver les travaux qui ont été réalisés.

✎ M. LOUCHART fait part de sa satisfaction suite à sa visite au pôle enfance jeunesse.

✎ Mme le maire indique quelques dates à retenir : CA de la MARPA le 28 juin, réunion de présentation du logiciel enfance aux parents le 1^{er} juillet.

Enfin elle informe l'assemblée qu'elle a rencontré les services de la Poste qui recherche un local d'environ 100 m² sur Feuquières pour une douzaine de facteurs suite à la réorganisation de leurs services.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.